LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-CC_2026_145-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Gaëlle GOUEROU, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Magalie LAUNAY, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Yohann HERVO (pouvoir à Nicolas TOUDIC), Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël LEVEAU, Fabrice TREHOREL, Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Odile LE STRAT, Laurence AKOSSI, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Delphine BEUREL, (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Brigitte JEGLOT (pouvoir à Gérard MATHECADE) ;

Secrétaire de séance : Isabelle GORÉ CHAPEL.

CC_2026_145 BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2023-2025 – AVENANT À LA CONVENTION

Mis en œuvre par le conseil régional, « Bien vivre partout en Bretagne » est un dispositif de contractualisation entre la région et les territoires. Il s'articule autour de trois axes d'intervention :

- Accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique
- Adapter l'offre de logements et améliorer l'habitat
- Améliorer l'accès aux services de proximité

Une convention entre la Région et les EPCI formalise ce partenariat et définit les dispositions ainsi que le cadre de mise en œuvre du dispositif de soutien aux territoires « Bien Vivre Partout en Bretagne » pour la période 2023-2025.

La convention prévoyait une clause de revoyure permettant d'évaluer le suivi stratégique global d'avancement de cette dernière et de faire évoluer, si nécessaire par voie d'avenant, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement.

Cette phase de revoyure s'est déroulée en décembre 2025. De nouveaux projets ont été intégrés à la convention, permettant ainsi de mobiliser le reliquat de crédits de 248 595 €.

Le projet d'avenant figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De valider l'avenant à la convention de partenariat « Bien vivre partout en Bretagne – 2023-2025 » ;
2. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-CC_2026_145-DE

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	52	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	08	
Pour :	60	Loudéac, le 7 juillet 2026
Contre :	00	Le Président — La secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Isabelle GORÉ CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.10 11:28:42 +02'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.07.10 11:20:53 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le 10 juillet 2026